



## validité dans la durée d'un accord de financement pour formation

Par **etrangers sans droit**, le **13/07/2010 à 18:57**

bonjour,

Mon employeur atteste accepter de financer les frais d'une formation (s'étalant sur 3 ans) sur les fonds disponible cette année mais l'organisme formateur repousse d'un an le début de cursus. (financement plan formation)

combien de temps est valable cet accord de financement? sur l'exercice budgétaire actuel uniquement?

L'autorisation d'absence pour formation n'engage-t-elle pas l'employeur a me placer en priorité sur le plan de l'exercice suivant dans ce cas?

je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande

dans l'attente de vous lire....